

ÉDITORIAL

L'année dernière, à la même époque, cet éditorial commençait en rappelant que l'année 2016 avait été déterminante pour défendre la spécificité des diplômes nationaux que sont le DCG et le DSCG en évitant qu'une dispense totale d'épreuves ne soit accordée aux titulaires d'un master CCA.

Cette année, nous allons devoir à nouveau défendre nos classes pour qu'elles gardent leur place de choix dans les voies possibles vers l'expertise comptable. Il est en projet de donner les dispenses des UE1 et UE4 aux titulaires de masters CCA, voire même aux titulaires de diplômes de certaines écoles de commerce. Si ce projet aboutissait, la plupart des formations au DSCG auraient du mal à survivre et cela mettrait en danger de nombreuses classes de DCG dont le principal débouché est le DSCG.

Si la validation du master CCA valait obtention du DSCG, les préparations au DSCG perdraient leur intérêt et se videraient de leurs étudiants. Les masters CCA étant souvent peu accessibles aux étudiants de DCG, ceux-ci seraient fortement incités à passer par une licence universitaire pour assurer leur admission en master au lieu de s'inscrire en DCG.

Notre association aborde donc l'année 2018 avec un premier défi à relever : convaincre nos partenaires de l'importance de maintenir un examen national équitable pour tous avant de franchir la dernière étape vers l'expertise comptable, quitte à faire évoluer cet examen réputé comme difficile. En effet, l'un des arguments avancés pour justifier cette demande de dispenses est que les UE1 et 4 sont trop difficiles, ce qui nuit à l'attractivité de la filière.

Dans le même temps, la réforme des programmes de DCG, de DSCG et du DEC se poursuit. Annoncée pour la rentrée 2019, une incertitude subsiste sur cette date en fonction de la procédure réglementaire qui sera finalement retenue. L'APDCG continue à se tenir informée au plus près de l'avancée de cette réforme même si, pour le moment, nous ne sommes pas impliqués dans son contenu ni dans sa mise en œuvre. De plus, nous devons rester attentifs au positionnement qui sera donné au diplôme du DCG parmi les différentes formations proposées (BTS, DUT en trois ans, ou licences professionnelles).

Un des objectifs de la réforme est de définir les compétences correspondant aux connaissances à acquérir. Cette « professionnalisation » du diplôme ne doit pas se faire par une déconnexion du DCG par rapport au DSCG, faisant du DCG, un diplôme professionnel préparant principalement à la vie active et non une étape conduisant vers des niveaux d'études supérieurs tout en permettant l'entrée dans la vie active à ceux qui le souhaitent.

Outre ces deux thèmes qui vont être au cœur de nos préoccupations et de notre activité durant cette année, nous poursuivons nos actions à destination directe de nos adhérents telles que l'organisation de notre journée de formation. Cette année, elle aura lieu le vendredi 08 juin sur le thème « Fraude et blanchiment ». Vous retrouverez le programme de cette journée dans cette lettre.

Si vous souhaitez y participer, pensez à vous inscrire rapidement sur notre site, le nombre de places étant limité. Cette journée sera également l'occasion de remettre le prix APDCG du meilleur rapport de DCG à nos heureux lauréats. Nous pouvons dès à présent annoncer que cette cérémonie aura lieu en présence du Président de la CNCC, Monsieur Jean BOUQUOT.

Nous avons également décidé de travailler au renforcement de nos relations avec l'Association Francophone de Comptabilité. Ainsi, les adhérents de l'APDCG sont invités avec un tarif préférentiel à participer au Congrès qui se déroulera les 16 et 17 mai prochains à Nantes. Vous trouverez le programme et les modalités d'inscription dans cette lettre.

D'autres projets sont en cours pour développer les activités de notre association. Nous continuerons de vous en informer régulièrement par le biais de nos newsletters.

Pour finir, l'année 2018 est l'année marquant les 20 ans de notre association. A ce titre, nous organiserons une assemblée générale exceptionnelle dont vous pouvez déjà noter la date dans vos agendas, le vendredi 28 septembre. Si certains d'entre vous ont des idées ou des demandes spécifiques pour l'organisation de cette journée particulière, n'hésitez pas à nous en faire part.

Toutes les idées permettant de continuer à nous faire progresser dans l'intérêt de nos étudiants sont les bienvenues ! A transmettre en nous contactant directement par mail relations-adh@apdcg.org.

Pour le conseil d'administration,
Laure Bataille
Présidente de l'APDCG